

MODIFICATION N° 2 datée du 5 septembre 2018

apportée au PROSPECTUS SIMPLIFIÉ daté du 24 mai 2018
dans sa version modifiée par la MODIFICATION N° 1 datée du 6 juin 2018 (le « prospectus ») du
**Portefeuille FDP Actions américaines indiciel (maintenant connu sous le nom « Portefeuille FDP
Actions américaines »), série A**
(le « **Fonds US** »)

À moins qu'elles ne soient par ailleurs spécifiquement définies, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

1. Introduction

Le prospectus relatif au placement des parts émises par le Fonds US est par les présentes modifié afin de refléter la fusion du Portefeuille FDP Actions américaines dividende (le « **Fonds US dividende** ») dans le Fonds US en date du 31 août 2018 et le changement de nom du Fonds US pour « Portefeuille FDP Actions américaines » également en date du 31 août 2018.

2. Modifications au prospectus

Le 27 août 2018, les porteurs de parts du Fonds US dividende et les porteurs de parts du Fonds US ont voté en faveur de la fusion proposée de ces deux fonds le ou vers le 31 août 2018 (la « **Date de la fusion** »).

Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc., à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du Fonds US dividende et du Fonds US, a opéré la fusion à la Date de la fusion. Tous les porteurs de parts du Fonds US dividende ont reçu des parts de la série équivalente du Fonds US et celui-ci a été renommé « Portefeuille FDP Actions américaines ».

Les régimes de placements périodiques dans le Fonds US dividende ont été automatiquement transférés au Fonds US après la Date de la fusion.

Le prospectus est modifié de la façon suivante :

- (a) Dans la **Partie A (Information générale concernant tous les fonds communs de placement de la Financière des professionnels)** du prospectus, sous la section **Introduction**, l'encadré suivant est ajouté après le dernier paragraphe de la page 3 du prospectus :

Fusion du Portefeuille FDP Actions américaines dividende dans le Portefeuille FDP Actions américaines (anciennement connu sous le nom « Portefeuille FDP Actions américaines indiciel »)

Le 31 août 2018, le gestionnaire de fonds a fusionné le Portefeuille FDP Actions américaines dividende dans le Portefeuille FDP Actions américaines indiciel et celui-ci a été renommé « Portefeuille FDP Actions américaines ». Dans le présent prospectus simplifié, les pages 46 à 48 ainsi que toutes les références au « Portefeuille FDP Actions américaines dividende » sont caviardées et toutes les références au « Portefeuille FDP Actions américaines indiciel » sont remplacées par « Portefeuille FDP Actions américaines ».

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières applicable confère à l'acquéreur un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, qui ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, qui peut être exercé dans les 48 heures de la réception de la confirmation d'un ordre d'achat.

La législation applicable permet également à l'acquéreur de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. L'investisseur devra se reporter aux dispositions applicables et devra consulter éventuellement un conseiller juridique.